

Pour être admissible, vous devez :

- être propriétaire-occupant;
- être citoyen canadien ou résident permanent;
- avoir un revenu, pour l'ensemble des membres de votre ménage, inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme, lequel varie en fonction de la taille du ménage et de la région (voir tableau au verso);
- être propriétaire d'un bâtiment dont la valeur, en excluant le terrain, doit être inférieure ou égale à la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Cette valeur ne peut dépasser 150 000 \$.

NOTE : LES TRAVAUX EXÉCUTÉS AVANT L'AUTORISATION ÉCRITE (CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ) DU PARTENAIRE NE SONT PAS ADMISSIBLES À UNE AIDE FINANCIÈRE

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)

Propriétaire 1		
Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	Téléphone (cellulaire)
Courriel		
Propriétaire 2		

LOGEMENT

Adresse	Municipalité	Code postal
Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> Individuel/jumelé <input type="checkbox"/> Duplex <input type="checkbox"/> Maison en rangée <input type="checkbox"/> Copropriété (maximum de 2 logements)		
<input type="checkbox"/> Maison mobile : <input type="checkbox"/> Propriétaire du terrain <input type="checkbox"/> Locataire du terrain		
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____		
Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : <input type="checkbox"/> Résidence d'accueil : ____ places (maximum 9) <input type="checkbox"/> Maison de chambres : ____ chambres (maximum 3)		
Valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain) : _____ \$ Selon le compte de taxes (année) : _____		
Année de construction : _____ Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale? _____		

COMPOSITION DU MÉNAGE

Propriétaire(s)			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
Conjoint(e)			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAA/MM/JJ)
1			/ /
Autres			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
Nombre total de personnes dans le ménage : _____			
Êtes-vous d'ascendance autochtone? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ

Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Rénovation Québec (PRQ) au cours des 5 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà été mis en demeure par la SHQ en lien avec l'octroi d'une aide financière?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 5 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

TRAVAUX

Cochez la ou les déficiences majeures touchant votre bâtiment

- Les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solins)
- Les ouvertures (portes, fenêtres)
- Les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, escaliers extérieurs)
- La toiture (revêtement de toiture, pontage)
- La structure (fondation et ossature du bâtiment)
- L'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique)
- La plomberie (tuyauterie, puits, installation septique)
- Le chauffage (appareil et système de chauffage)
- L'isolation thermique (isolation des murs, de plafonds, des fondations)

Autres déficiences majeures admissibles :

Surpeuplement;

Bâtiment inachevé – Date de début des travaux ____/____/____

DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT LA OU LES DÉFICIENCES MAJEURES QUE VOUS AVEZ IDENTIFIÉE(S) :

La subvention pour votre logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20 000 \$ ou 25 000 \$ selon le revenu du ménage. **Le pourcentage d'aide varie selon le revenu du ménage.*** Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 3 500 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures, lesquelles seront identifiées par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection.

* Le revenu du ménage est déterminé en additionnant le revenu du propriétaire à celui de son(sa) conjoint(e) et en ajoutant 25 % du revenu des autres membres du ménage âgés de 18 ans et plus qui ne fréquentent pas un établissement scolaire à temps plein.

PLAFOND DE REVENUS DES MÉNAGES ÉLIGIBLES À UNE AIDE DE 95 %

POUR UN COUPLE OU UNE PERSONNE	2 OU 3 PERSONNES SAUF UN COUPLE	4 OU 5 PERSONNES	6 OU 7 PERSONNES
34 500 \$	39 500 \$	45 500 \$	55 000 \$

Pour les revenus supérieurs à ceux du tableau, le pourcentage d'aide sera ajusté à la baisse selon l'importance de l'écart.

Pour information : 418 248-5985, poste 221

ENVOI DE LA DEMANDE

Votre demande doit être acheminée :

Par courrier :

Mme Chantal Pelletier
MRC de Montmagny
6, rue St-Jean-Baptiste Est, bureau 300
Montmagny (Québec)
G5V 1J7

Par courriel :

reception@montmagny.com

SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S)

J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.

Signature

Année/Mois/Jour

Signature

Année/Mois/Jour

À l'usage de la MRC

Reçu à la MRC le
Année/Mois/Jour

N° dossier

NOTE : LES TRAVAUX EXÉCUTÉS AVANT L'AUTORISATION ÉCRITE (CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ) DU PARTENAIRE NE SONT PAS ADMISSIBLES À UNE AIDE FINANCIÈRE.